Note d'information

n° 2024.007

Objet : BOURSE A L'EMPLOI - KINESITHÉRAPEUTE

Destinataires : L'ensemble du personnel des Centres Hospitaliers de Saint-Dizier, Vitry-le-François, EHPAD de Thiéblemont, CH de Verdun/St-Mihiel, CH de Bar-le-Duc/Fains-Veel, CH de Wassy, CH de Joinville, Centre Hospitalier de la Haute-Marne

Date d'application : 05/02/2024

La Porte du Der, le 05/02/2024

Pour large diffusion et affichage dans tous les services

1 poste de KINESITHÉRAPEUTE à 100% est à pourvoir dès à présent sur le Centre Hospitalier de Montier-en-Der.

Vous trouverez la fiche de poste correspondante.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Brigitte BAGGENSTOS – Cadre Supérieur de Santé – tél : 03.25.06.57.04/mail : brigitte.baggenstos@hopital-montier.com ou Madame Catherine DURST tél : 03.25.04.09.62 /mail : drh@hopital-montier.com)

Possibilité d'avoir un logement pour une durée de 6 mois pris en charge par la Commune de la Porte du Der.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature, par écrit (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé, copie des 3 dernières fiches de notation) à Madame la Directrice Déléguée du CH de Montier-en-Der ou par mail drh@hopital-montier.com

La Directrice Déléguée,

Elisabeth PIGUET

CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER EN DER

- Site de Montier en Der – Médecine/SSR, EHPAD « Résidence des Aînés »
- Site de Sommevoire - EHPAD « Gérard de Hault »

26, Rue Audiffred _ Montier en Der _ 52220 LA PORTE DU DER

Tel : 03 25 04 22 20 Fax : 03 25 04 04 86

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE

MASSEUR - KINESITHERAPEUTE

PÔLE / SERVICE D'AFFECTATION

Pôle territorial médico-social/Pôle territorial gériatrie et soins de réadaptation
Centre hospitalier de Montier-en-Der
Affectation principale : Unités d'EHPAD
Affectation secondaire : Service de médecine et de Soins Médicaux et de Réadaptation

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Localisation administrative :
Hôpital de Montier en Der

Localisation géographique :
CH de Montier en Der 26 rue Audiffred à Montier-en-Der 52220 LA PORTE DU DER

PROFIL DU POSTE

Personnel sous statut de la fonction publique :

Corps : catégorie A

Grade : Kinésithérapeute

Emploi : Masseur- Kinésithérapeute

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'établissement, Direction des soins, cadre supérieur de santé, cadre de santé d'EHPAD
Liaisons fonctionnelles : Médecin coordonnateur, Médecin chef de pôle, cadres de santé des services, équipes soignantes

DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales :

- Intervenir sur prescriptions médicales dans les unités de l'établissement
- Effectuer les techniques de soins au lit du patient ou du résident
- Participer aux staffs pluri professionnels
- Tracer et codifier informatiquement les actes kinésithérapiques

Activités principales :

- Examen clinique, recueil des données
- Etablir un bilan kinésithérapique
- Réalisation d'un diagnostic de kinésithérapie

- Etablissement des objectifs du programme de traitement et des soins de rééducation et de réadaptation à mettre en œuvre
- Réalisation de techniques de kinésithérapie
- Information et éducation du patient/résident et de son entourage
- Rédaction du dossier patient en masso-kinésithérapie
- Transmission d'information écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins
- Veille professionnelle

Missions

- Mettre en œuvre les évaluations, actes techniques de masso-kinésithérapie dans le respect des dispositions réglementaires
- Respecter le secret professionnel et les règles de confidentialité
- Rédiger un recueil de données et établir un bilan qui comprend le diagnostique kinésithérapique et les objectifs de soins avant tout prise en charge initiale
- Décliner une information éclairée au patient et/ou à son entourage sur le déroulement de la prise en charge
- Evaluer régulièrement la qualité des pratiques et des résultats des actions masso-kinésithérapiques avec la collaboration du patient, de son entourage et des équipes soignantes
- Enregistrer quotidiennement les données permettant de suivre l'activité du service
- Vérifier et contrôler régulièrement les matériels en concertation avec les services techniques et produits médicamenteux utilisés
- Veiller au respect des mesures qui concourent à la sécurité et à l'hygiène

Horaires :

35 heures hebdomadaires
Repos fixes (week-end et jours fériés)

Particularités du poste :

Variations de l'activité de soins
Remplacements en médecine/SMR

PROFIL REQUIS

Connaissances générales :

- Connaissances approfondies en techniques de kinésithérapie
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir utiliser le dossier patient et savoir coder les actes
- Savoir organiser son travail en les coordonnant aux interventions des autres professionnels et en fonction des priorités

Connaissances opérationnelles :

- Evaluer les potentiels fonctionnels de la personne et identifier les situations de handicap en tenant compte de facteurs environnementaux et personnels
- Elaborer et formaliser le diagnostic kinésithérapique
- Choisir les actions masso-kinésithérapiques adaptées aux situations de soins et de prévention en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques
- Créer une relation de confiance avec le patient, le résident
- Eduquer, conseiller le patient/résident en vue d'une démarche d'autonomisation

- Evaluer la qualité des pratiques et des résultats des actions masso-kinésithérapiques avec la collaboration du patient/résident et son entourage

Savoir-faire et savoir-être :

- Capacités d'écoute et de communication
- Capacités pédagogiques
- Tenir compte des recommandations de bonnes pratiques
- Le masseur-kinésithérapeute est titulaire du Diplôme d'Etat de masso-kinésithérapie ce qui le lie déontologiquement aux patients et aux membres de l'équipe de soins avec qui il travaille

Nature et niveau de formation :

- Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- AFGSU niveau 2

- Tout agent doit se conformer aux droits et obligations des fonctionnaires et au code de déontologie
- Respect du secret professionnel
- Obligation de discrétion professionnelle
- Obligation d'information au public
- Obligation d'effectuer les tâches confiées
- Obligation d'obéissance hiérarchique sauf si contraire à la réglementation dans une «application » demandée et contraire à la règle statutaire
- Obligation de réserve
- Formation professionnelle
- Entretien annuel